

Bulletin de l'ACAT Canada



Réhumaniser notre monde

Extraits du site Web du RIVO [1] préparés par
Nancy Labonté, coordonnatrice de l'ACAT Canada

Être victime de torture et devoir se réfugier au Canada laisse des traces profondes. Un cinéaste embauché par le RIVO (Réseau d'intervention auprès des personnes ayant subi la violence organisée) pour filmer le portrait de victimes a été touché par l'histoire de M.

Un témoignage de Cyril Lochon, réalisateur des capsules vidéo du RIVO [2]

J'ai rencontré « M » un jour d'octobre.

J'étais accompagné de Véronique, thérapeute et responsable des communications pour le RIVO, et nous devons filmer le témoignage de M pour sa diffusion sur le site Internet de l'organisme.

Avec une naïveté qui m'apparaît rétrospectivement confondante, j'ai demandé à Véronique : « C'est une histoire dure ? » Celle-ci m'a répondu sans dé-

tour : « Tu sais, elles le sont toutes. » J'étais donc prévenu.

Néanmoins, lorsque M s'est présentée chez moi (c'est là que devait avoir lieu le tournage), j'ai été surpris de découvrir une jeune Indienne dont le visage, duquel ressortaient des yeux bleu gris immenses et magnifiques, affichait un large sourire laissant deviner une personnalité pétillante et dynamique.

Nous avons échangé quelques politesses de circonstance, puis je l'ai invitée à s'asseoir sur le sofa du salon. Une fois installés et la caméra prête à tourner, je lui ai signifié qu'elle pouvait commencer son témoignage quand elle le désirait.

Il y a alors eu un bref moment de silence – une dizaine de secondes tout au plus – au cours duquel son visage jusque-là si jovial a laissé entrevoir quelque chose d'infiniment plus sombre.

« J'ai dû quitter mon pays, car j'ai été violée par mon père et la police. »

L'aveu était d'autant plus brutal qu'elle l'a fait d'une voix froide, presque métallique, accompagnée d'une dureté jusque-là insoupçonnable dans son regard clair.

« Je vivais dans une toute petite pièce et je n'avais pas le droit de parler à qui que ce soit, car mon père ne voulait pas que l'on sache ce qu'il m'avait fait. Une fois, j'ai essayé de m'enfuir, mais la police m'a rattrapée et m'a violée devant lui. Ils m'ont promis de recommencer si j'essayais de m'échapper à nouveau. Là-bas, je n'avais aucune dignité, je vivais dans une petite pièce, c'est tout. »

À ces mots, son regard s'est perdu dans le vague... peut-être retrouvait-elle la petite pièce d'une maison quelque part en Inde. Elle a repris le fil de son récit, mais à présent on la sentait progressivement submergée par la tristesse et la douleur que suscitait l'évocation de ses souvenirs atroces. La dureté qu'elle

Sommaire

Article de réflexion :

Réhumaniser notre monde

Appel à l'action :

Soutenir les victimes de la torture

Nouvelles de l'association

Prions en Église et Nuit des veilleurs

Des nouvelles de nos stagiaires

Joindre nos forces

En tant qu'organisme œcuménique engagé dans la lutte contre la torture, ACAT Canada est membre de la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT) ayant un statut consultatif auprès des Nations unies

avait affichée quelques minutes auparavant n'était qu'une façade.

« Ma mère a payé un homme pour qu'il organise ma fuite dans un pays où je serais en sécurité. Elle me disait : "Si je ne peux pas te donner une bonne vie, au moins je peux tenter de te donner une meilleure vie." Ça n'a pas été facile, car elle a dû vendre beaucoup de choses pour réunir les 15 000 \$ nécessaires à cette entreprise. Au total, il a fallu onze ans pour que je quitte mon pays. La dernière année, j'ai dû la passer cachée dans différents endroits en attendant d'obtenir mes papiers, car mon père est un homme très puissant avec de nombreuses relations. Jusqu'à ce que je sois assise dans l'avion pour le Canada, je n'étais pas sûre de réussir.

Je suis finalement arrivée ici en 2009... [elle a buté sur la date, laissant couler quelques larmes, puis, au prix de ce qui me semblait être un effort considérable, elle a continué...] mais en 2010, mon père a su que ma mère avait organisé ma fuite, et pour cela il l'a tuée... »

La phrase a claqué comme une déflagration, suivie d'une minute de silence, hors du temps et des réalités du monde, à tout le moins du mien. Elle a fini par ajouter, la voix étranglée par l'émotion :

« C'est une bonne chose que je sois venue ici, mais j'ai perdu ma mère... »

Nous avons dû interrompre l'entretien.

Jusqu'à présent, je n'avais jamais rencontré une personne ayant connu un tel degré de souffrance. Rien dans ma vie et mes expériences passées ne me permettait de l'appréhender. Au mieux, je pouvais offrir une empathie sincère mais creuse, qui ne parvenait pas à cacher mon désarroi. Je suis sorti sur la terrasse fumer une cigarette, pour fuir à la fois la tension qui s'était progressivement installée dans la pièce et mon sentiment d'inutilité manifeste. J'ai laissé Véronique, plus habituée à ce genre de situation, apporter le réconfort dont M avait besoin en cet instant ; elle lui offrait une écoute et une compréhension qui semblaient sans limites. C'est là, en l'observant à travers la fenêtre, que j'ai réellement compris le travail gigantesque qu'accomplit le RIVO depuis tant d'années.

Quelques minutes plus tard, Véronique m'a fait un geste de la main pour me signifier que M était prête à reprendre le fil de son histoire.

« Ici, ma vie a changé, mais ce fut au prix de celle de ma mère. »

C'est sur ce tragique constat que sa vie au Cana-

da a commencé. Une vie qui, si elle lui assurait la sécurité, n'était pas facile pour autant.

« J'ai rencontré des gens très gentils qui m'ont aidée, mais ils avaient toujours une question sur leur visage : pourquoi est-elle ici ? Pourquoi est-elle seule ? Et je n'avais pas de réponse à leur donner. C'était une période difficile, car je ne savais rien faire, je n'avais jamais travaillé de ma vie. Je ne savais pas comment survivre. »

Peu de temps après son arrivée, elle a passé une visite médicale, suggérée par le service d'immigration, inquiet des nombreuses cicatrices et des marques de brûlures qu'elle portait sur ses bras.

« Je suis allée dans un CLSC. Lorsqu'ils ont vu mes cicatrices, ils ont été choqués et ils ont compris que j'avais besoin de parler de tout ce que j'avais en moi. C'est là qu'on m'a mise en contact avec le RIVO, et à partir de là ma vie a complètement changé. »

Par l'intermédiaire du RIVO, elle a rencontré un certain « D », qui deviendra son thérapeute. Celui-ci va progressivement l'aider à surmonter son traumatisme, sa peur d'entrer en contact avec les autres, mais aussi à prendre goût à une vie dont elle n'avait jamais réellement pu ressentir la saveur. Il lui donne des conseils pour faire des choses en apparence aussi simples que de consulter un site Internet. Il l'aiguille dans ses démarches pour trouver un emploi. Il sera là aussi lorsqu'elle devra passer devant un juge de l'immigration pour obtenir son statut de réfugié. Cette expérience suscite beaucoup d'angoisse chez les personnes qui, pour obtenir le précieux Sésame, doivent au cours d'un entretien faire la preuve des sévices subis. Cela suppose de revivre l'horreur devant une audience dont la stature juridique, et l'objectivité qui lui est associée, offre en apparence peu de compassion. Avec une épée de Damoclès au-dessus de leur tête, la perspective terrifiante de devoir retourner chez eux si elles n'arrivent pas à convaincre leurs interlocuteurs.

« Lorsque je pensais à la possibilité d'être renvoyée, je me disais : "Non, je n'y retournerai pas. J'habite au 18^e étage et je peux sauter. Si la police frappe à ma porte, je saute." »

M obtiendra finalement son statut de réfugiée et sera donc autorisée à rester sur le territoire canadien. De nouveau submergée par l'émotion, elle évoque cette journée de novembre où elle a su qu'elle n'aurait pas à se jeter dans le vide.

« C'était une journée froide et pluvieuse, et je suis allée dans une église. Je voulais remercier

Dieu. Maintenant, j'allais pouvoir vivre, car je restais au Canada. J'y suis restée longtemps, trempée par la pluie et frigorifiée. Certaines personnes présentes m'ont dit que je ne devais pas rester là comme ça, que j'allais être malade. Mais moi, je voulais juste rester, avoir froid et me convaincre que j'allais rester au Canada. C'était un sentiment nouveau et merveilleux. Même encore maintenant, lorsque l'hiver arrive, je suis heureuse, car cela prouve que je suis bien au Canada et non pas en Inde. »

Je dois remercier le RIVO, car c'est grâce à eux et à D que tout cela a été rendu possible. »

À ces mots, elle nous a regardés et a arboré de nouveau le sourire avec lequel elle s'était présentée à nous deux heures plus tôt. S'il avait perdu de sa légèreté, ce sourire continuait à évoquer l'espoir.

Qu'est-ce que le RIVO ?

L'ACAT Canada recevait le coordonnateur du RIVO, John Docherty, lors du panel d'experts tenu le jour de notre assemblée générale des membres le 25 mars 2017. Cet organisme basé à Montréal œuvre en grande partie auprès des réfugiés et des demandeurs d'asile, en leur offrant gratuitement un soutien psychologique. Son travail permet à ces nouveaux arrivants de surmonter les conséquences de la violence qu'ils ont subie à l'étranger. En les aidant à se reconstruire, le RIVO leur permet de reprendre leur place au sein de leur famille et de contribuer pleinement à leur société d'accueil. Le réseau a aussi mis au point des méthodologies basées sur les arts, pour compléter ses activités psychothérapeutiques.

L'origine du RIVO

Vers la fin des années 1980, les professionnels de la santé de Montréal et les intervenants de première

ligne en matière d'immigration et de services sociaux ont commencé à recevoir un nombre croissant de réfugiés torturés dans leur pays d'origine, notamment en raison de leurs convictions et de leurs motivations politiques.

Regroupant plus d'une centaine de travailleurs communautaires, de professionnels du réseau de la santé, du milieu juridique et universitaire, cette conférence a donné lieu à la formation de comités d'experts multidisciplinaires et à de nouvelles collaborations, lesquelles ont finalement suscité la création du RIVO.

Parmi les collaborateurs, deux médecins montréalais, Pierre Dongier et Cécile Rousseau, ont été les forces motrices de la création du RIVO. Dès sa fondation en 1993, le RIVO s'est établi comme un réseau d'experts et d'intervenants auprès de personnes ayant vécu des traumatismes liés à la violence organisée.

La violence organisée

« La violence organisée consiste en l'utilisation délibérée et systématique de la terreur et de la brutalité afin de contrôler des individus, des groupes et des communautés. »

Working, Kane S. 1995. *A Red Cross and Red Crescent Guide*. Genève, Suisse, p. 5 (traduction faite par le RIVO)

Sources

Capsules vidéo du RIVO :

<https://youtu.be/rt2J5RF1Nmo> [2]

Site Web du RIVO : www.rivo-resilience.org/ [1]

Pour aller plus loin

Nyembwe, Gisèle et Agence des Nations unies pour les réfugiés. 2016. *L'art-thérapie pour aider un enfant colombien de 6 ans à surmonter ses cauchemars* : www.unhcr.org/fr/news/stories/2016/10/57fdd39ca/lart-therapie-aider-enfant-colombien-6-ans-surmonter-cauchemars.html

Bulletin de l'ACAT Canada

Juin 2017, Volume 8, n°05

Équipe de rédaction : Nancy Labonté, Raoul Lincourt et le Comité des interventions

Coordination de l'édition : Nancy Labonté

Révision : Josée Latulippe

La reproduction en tout ou en partie du contenu de ce Bulletin est autorisée (sans permission de l'ACAT Canada) à condition d'en citer la source.

Les articles reproduits dans ce Bulletin représentent l'opinion de leur auteur et non celle de l'ACAT Canada.

Pour nous joindre :

ACAT Canada
(Action des chrétiens pour l'abolition de la torture)
2715 Côte Ste-Catherine, Montréal, Québec, H3T 1B6

Téléphone : (514) 890-6169

Courriel : acat@acatcanada.org

Restez informés : www.acatcanada.org

www.facebook.com/acatcanada

Fédération internationale : www.fiacat.org

Soutenir les victimes de la torture

Dans la nuit du 26 juin, à l'occasion de la Journée internationale des Nations unies de soutien aux victimes de la torture, les chrétiens du monde entier s'engagent à soutenir par leurs prières ceux qui souffrent aux mains des bourreaux. La première *Nuit des veilleurs* a été lancée par l'ACAT France en 2006. Pour cette occasion, toutes les ACAT appellent chacun à prier pendant un quart d'heure ou plus, seul ou en groupe, chez soi ou dans le cadre de veillées organisées localement. Le site Web www.nuitdesveilleurs.com présente des personnes pour lesquelles on peut prier, des idées de prières, de chants et de méditations.

Par l'intermédiaire de l'ACAT France, l'ACAT Canada vous propose d'écrire à trois personnes, en leur adressant directement votre soutien et vos bonnes pensées. N'oubliez pas d'indiquer votre adresse à la fois sur les lettres et sur les enveloppes !

États-Unis –

Joshua Altersberger

Condamné à mort pour un crime dont il nie être l'auteur



Joshua Altersberger aura 30 ans en novembre 2017. Il a été condamné à mort en Floride quand il avait 19 ans. Joshua est accusé du meurtre d'un policier. Il nie en être l'auteur, mais il a refusé de dénoncer les deux hommes qui l'accompagnaient alors, de peur que ces derniers ne s'en prennent à sa famille. Il cherche aujourd'hui à faire réviser sa condamnation, tout en protégeant sa famille.

En Floride, les condamnés sont enfermés dans des cellules de 2 mètres sur 3, 23 heures sur 24. Ils ne sont pas autorisés à se rendre dans les pièces communes.

Ils sont comptés toutes les heures et menottés dès qu'ils doivent se déplacer. En octobre 2013, le rapport spécial de l'ONU sur la torture a indiqué que l'isolement cellulaire est assimilable à une torture, car cette pratique provoque des souffrances morales et physiques graves. S'il est utilisé, il doit l'être dans des situations exceptionnelles. Les individus dans le couloir de la mort ne devraient en aucun cas être soumis à cette pratique de manière prolongée.

Vous pouvez lui écrire :

*Joshua Altersberger 131596
Union Correctional Institution
P.O. Box 1000
Raiford, Florida 32083, USA*

Mexique – Francisco De Jesus Espinosa Hidalgo

Injustement arrêté, victime de torture

Francisco, 66 ans, est un paysan indigène tzotzil du Chiapas, engagé contre l'implantation de mégaprojets de développement dans sa communauté. Le matin du

29 mai 2015, à Venustiano Carranza, une dizaine de policiers l'ont embarqué sous les insultes et les coups, puis conduit jusqu'à une maison où ils l'ont torturé : déshabillé, frappé à coups de poings et de pieds, soumis à des décharges électriques. Les policiers voulaient que Francisco signe des aveux de culpabilité dans une affaire de vol avec violence. Depuis ce jour, Francisco est en détention préventive à la prison de El Amate. Il garde d'importantes séquelles des sévices subis lors de son arrestation.

L'ONG mexicaine Fray Bartolomé de las Casas sollicite le soutien du réseau ACAT pour obtenir la libération de Francisco et faire en sorte qu'il obtienne réparation.

Vous pouvez lui écrire, par l'intermédiaire de l'association mexicaine qui le soutient :

*Centro de derechos humanos Fray Bartolomé de las Casas
Calle Brasil 14
Barrio Mexicanos
29240 San Cristóbal de Las Casas,
Chiapas, Mexique*

Suisse – Nekane Txapartegi Ne doit pas être extradée vers l'Espagne !

En 1999, Nekane Txapartegi, activiste et femme politique au sein de la petite ville basque



d'Asteasu, est arrêtée par la Guardia Civil, un corps de la police espagnole, puis détenue « incommunicado » pendant plusieurs jours à Madrid, sans aucun accès à un avocat ni contact avec ses proches. Pendant sa détention, Nekane Txapartegi est soumise par la police à de graves tortures, comme des décharges électriques et des sévices sexuels. Nekane Txapartegi « avoue » son implication dans les activités de l'organisation séparatiste basque ETA. Sur la base de ces faux aveux, elle est dans un premier temps condamnée à onze ans de détention lors d'un procès de masse en 2007, peine finalement réduite à trois ans et six mois de prison.

Nekane Txapartegi fuit alors l'Espagne. Le 6 avril 2016, elle est arrêtée à Zurich, les autorités espagnoles ayant déposé un mandat d'arrêt international contre elle. Même si les allégations de torture de Nekane ont été considérées comme crédibles par plusieurs experts indépendants reconnus, la Suisse a refusé sa demande d'asile et accepté la

demande d'extradition de l'Espagne. En Espagne, les tortures en détention « incommunicado » ne constituent pas une exception, et Nekane Txapartegi risque fort d'être de nouveau maltraitée dans ce pays. « La Suisse se doit de respecter l'interdiction absolue de la torture en rejetant toute demande d'extradition basée sur une condamnation pénale compromise par des actes de torture », souligne Nils Melzer, rapporteur spécial des Nations unies sur la torture, dans un communiqué de presse du 24 avril 2017 relatif à cette affaire.

Vous pouvez lui écrire :

*Nekane Txapartegi
Gefängnis Zürich
Rotwandstrasse 21
Postfach
8036 Zürich*

Prendre des nouvelles des personnes à qui vous avez écrit en 2016

Algérie – Medjdoub Chani

En mai 2016, à la suite d'une plainte déposée par l'ACAT France, le Comité des droits de l'homme de l'ONU a condamné l'Algérie pour la torture et la détention arbitraire de Medjdoub Chani. Medjdoub est toujours détenu sur la base notamment de ses aveux signés sous la torture.

Colombie – Blanca Nubia Díaz

Blanca Nubia Díaz continue de se battre pour sa fille torturée et exécutée par des paramilitaires en 2001. Elle milite toujours pour les droits des femmes au « Mouvement des victimes des crimes d'État » (MOVICE). Ses activités lui valent d'être menacée en permanence. Blanca Nubia a

envoyé une lettre de remerciements pour tous ceux et celles qui lui ont écrit : « Je vous salue bien fraternellement, et vous remercie très sincèrement pour la solidarité dont vous faites preuve. J'ai réalisé qu'ailleurs dans le monde des gens pouvaient être touchés par les souffrances que nous endurons ici. Puissiez-vous continuer d'œuvrer face à ces gouvernements pour que ces faits ne restent pas impunis ; pour qu'adviennent la vérité, la justice et des garanties que cela ne se reproduise plus. »

Mauritanie – Biram Dah Abeid

En janvier 2014, les militants anti-esclavage Biram Dah Abeid et Brahim Bilal Ramadane avaient été injustement condamnés pour avoir participé à une caravane de sensibilisation sur l'esclavage et l'accaparement des terres dans la vallée du fleuve Sénégal. Ils avaient alors été accusés d'« appartenance à une organisation non reconnue, rassemblement non autorisé, appel à rassemblement non autorisé et violence contre la force publique ». Le 17 mai 2016, Biram et Brahim ont été libérés suite à l'ordonnance de la Cour suprême de Nouakchott appelant à leur libération immédiate.

Tunisie – Taoufik Elaïba

En mai 2016, à la suite d'une plainte déposée trois ans plus tôt par l'ACAT France, le Comité contre la torture des Nations unies a condamné la Tunisie pour les tortures infligées à Taoufik Elaïba lors de sa garde à vue, pour l'absence d'enquête sur les allégations de torture et de réparation de la victime, ainsi que pour la prise en compte d'aveux forcés. Taoufik a été libéré le

3 août 2016, en fin de peine. Il n'a toujours pas obtenu justice ni réparation pour ce qu'il a subi.

Mexique – Verónica et Erick Iván Razo Casales

Le frère et la sœur sont toujours détenus et poursuivis pour enlèvements crapuleux. La mobilisation internationale

continue ses efforts pour faire reconnaître leurs tortures – notamment sexuelles pour Verónica – par des policiers fédéraux et obtenir leur libération. En décembre 2016, Verónica a adressé un message de remerciement au réseau des ACAT pour tout le courrier de soutien reçu : « J'embrasse chaque

personne qui m'a écrit en m'envoyant toutes ses prières et ses bonnes ondes. Mon frère et moi ne savons comment vous remercier. Nous vous sommes extrêmement reconnaissants. Que Dieu vous bénisse pour toujours. Merci de nous accompagner et de ne pas nous laisser seuls. »

Visibilité dans le *Prions en Église*

L'ACAT Canada a publié un court article dans le *Prions en Église* du mois de juin 2017, en page 193.

Des nouvelles de nos stagiaires

Depuis près de deux ans, l'ACAT Canada accueille des stagiaires universitaires spécialisés dans le domaine des affaires internationales. En plus de vivre des apprentissages précieux et une intégration sur le marché du travail dans leur domaine, les stagiaires de l'ACAT enrichissent leur *curriculum vitae*, ce qui les aide à poursuivre une carrière en défense des droits de la personne.

Ainsi, nous tenons à féliciter un stagiaire du semestre d'automne 2015, Rali Jamali, qui entreprend un mandat d'un an en tant que conseiller en mobilisation citoyenne et plaidoyer auprès de femmes et jeunes autochtones au Honduras avec SUCO. Cette ONG réalise des projets de développement durable visant à renforcer l'autonomie des personnes, des organisations et des collectivités dans sept pays.

Aussi, nous félicitons une stagiaire des semestres d'été 2016 et hiver 2017, Laïla Faivre, qui occupe maintenant un poste de conseillère en droits de la personne chez AZOTH, un organisme dont le mandat vise, entre autres, à assurer la sécurité des missions humanitaires en formant et en déployant des équipes de « peacekeepers ».

Enfin, pour le semestre d'été 2017, nous accueillons Andréa Torrent, étudiante à la maîtrise à l'Université de Montréal en affaires publiques et internationales, qui donne un fier coup de main comme chercheuse au sujet de l'application, sur le territoire du Canada, de la Convention contre la torture.

Joindre nos forces

Raoul Lincourt, président du Centre de services de justice réparatrice (CSJR)

D'abord et avant tout, je voudrais vous remercier pour l'invitation que vous m'avez faite de vous adresser la parole dans le cadre d'un panel que vous avez organisé lors de la tenue de votre assemblée annuelle. J'aimerais partager avec vous quelques réflexions qui en découlent.

Contribuer à soulager les souffrances des personnes qui sont touchées par toutes sortes de violence, voilà qui nous rejoint à travers nos missions respectives et nos convictions humaines et de foi chrétienne. Nous offrons bien sûr des services différents, mais l'un d'entre eux fait l'objet d'un partenariat spécial : l'atelier de Guérison des mémoires. Mis en œuvre par Michael Lapsley, de l'Afrique du Sud, pour venir en aide à des personnes ayant subi des traumatismes graves, nous en faisons ensemble la promotion et le financement. Cet atelier a pour objectif d'aider ces personnes à guérir de leurs souffrances et à reprendre du pouvoir sur leur vie, et de rendre la société plus accueillante pour elles.

Une première expérience vécue l'an dernier a connu un grand succès. Nous la répéterons cette année grâce à nos collaborations, ainsi que celles de différents autres partenaires.

Je veux vous remercier de tout cœur pour cette implication unique au service de nos frères et sœurs touchés par la violence.

Nuit des veilleurs à Montréal

Venez prier avec nous le 26 juin à 19h30 au bureau de l'ACAT Canada. Inscription : 514-890-6169.

En tant qu'organisme oecuménique engagé dans la lutte contre la torture,
ACAT Canada est membre de la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT)
ayant un statut consultatif auprès des Nations unies : www.fiacat.org